



La Crèche municipale des Oursons

Avec son nouvel agrément pour 35 places ,La crèche municipale des Oursons a ouvert ses portes le 1er Septembre 2020 dans des locaux tout neufs.



Les Inscriptions

Attention : L'inscription ne vaut pas admission !

Les demandes sont nombreuses et la capacité d'accueil est limitée. Voici les règles d'inscription et d'attribution des places qui permettent de se rapprocher au maximum des besoins des familles.



Quand et Comment s'inscrire ?

- * Possibilité de déposer une inscription dès la déclaration de grossesse à la CAF.
- * Remplir, dater, signer le dossier d'inscription et le renvoyer par mail à la crèche.
- * Les dossiers doivent être déposés au plus tard le **28 Février** pour être pris en compte pour les admissions de la rentrée de septembre de l'année en cours.

La Commission d'Admission

- * Il s'agit de l'instance d'attribution des places.
- * Elle se compose de plusieurs membres représentant le gestionnaire et la structure (au minimum : le Maire, l'Elue chargée à la petite enfance et la Directrice de la crèche) partageant la responsabilité des décisions.
- * Les membres de la Commission d'admission s'appuient sur des critères de pondération bien définis. Elle se réunit au **mois de Mars** (généralement 2^e quinzaine) chaque année pour définir l'attribution des places pour la rentrée de septembre de l'année en cours.
- * 1 seule commission par an (les admissions peuvent s'échelonner de septembre à octobre). Plus de rentrée possible en cours d'année faute de places disponibles.
- * Une fois la Commission tenue, les décisions sont envoyées par mail à chaque famille ayant déposé un dossier :
- * De suite après délibération de la Commission pour les réponses favorables.
- * Dans les 10-15 jours suivant la délibération pour les refus. Ce délai permet d'attendre le retour des familles ayant reçu une proposition d'accueil. En cas de désistement, de nouvelles propositions seront envoyées en suivant la liste d'attente.

Les Critères d'admission

La Commission, en plus des critères de pondération (cf. doc.), prend en compte l'âge de l'enfant, le temps d'accueil souhaité et la date de dépôt du dossier. Elle veille également à respecter un équilibre favorable à la mixité sociale et au principe d'inclusion sociale.

La crèche ayant un fonctionnement à gestion municipale, il faut justifier d'un lien avec la commune pour accéder à la structure (résidence principale ou activité professionnelle) + 2 places attribuées à la commune de Gémil.

La commission porte une attention particulière, dans la limite des possibilités :

- * Aux enfants en situation de handicap ou maladie chronique.
- * Aux parents, ou fratrie, en situation de handicap ou de longue maladie.
- * Aux familles soutenues par les services sociaux.
- * Aux familles monoparentales.
- * Aux parents étudiants.
- * Aux naissances multiples.



- * A la situation du foyer vis-à-vis de l'emploi.

L'après délibération

- * **Pour les familles ayant reçu un retour défavorable :**
- * Possibilité de maintenir la demande pour l'année suivante (sans renvoyer de dossier). Sans maintien explicitement demandé par mail, le dossier sera retiré de la liste.
- * **Pour les familles ayant reçu une proposition d'accueil :**
- * Délai de réflexion de 5 jours pour accepter ou refuser la proposition.
- * Si confirmation, une rencontre avec la Directrice de la crèche, qui envoie un mail pour convenir d'une date et préciser les documents à fournir, sera organisée courant juin pour la création du contrat.

L'arrivée à la crèche

- * Les familiarisations s'échelonnent de septembre à octobre, selon les disponibilités des familles et du service. La présence d'un parent est sollicitée sur cette période de 3 demi-journées complètes, avec une professionnelle de référence pour les 1ers accueils.

La crèche

L'équipe

Les enfants et leur famille sont accueillis et accompagnés par une équipe pluridisciplinaire, qualifiée et diplômée de la petite enfance :

- * **L'équipe encadrante :**
- * Une Educatrice de Jeunes Enfants, Directrice
- * Une Educatrice de Jeunes Enfants, Terrain et continuité de direction
- * Des Auxiliaires de Puériculture
- * Des agents titulaires du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance



- * Une Infirmière, garante de l'environnement sanitaire (1 jour/semaine)
- * **L'équipe ressource :**
- * Le Médecin de crèche, Référent Santé Accueil Inclusif, assurant les visites médicales d'admission et garant de la sécurité et de la santé collective
- * Une Psychologue, accompagnant l'équipe lors de réunions d'Analyse des Pratiques Professionnelles

Fonctionnement

- * **Règlement de fonctionnement et annexes**

Conformément aux dispositions réglementaires du Code de la Santé Publique et aux directives de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, la crèche est régie par un règlement de fonctionnement et ses annexes auxquels chaque famille doit adhérer.

- * **Engagements de l'équipe**

Chaque professionnel(le) s'engage à respecter la charte d'accueil définie en équipe.

- * **Les principes pédagogiques**

- * Libre exploration de l'enfant
- * Motricité libre
- * Autonomie de l'enfant

- * **Les valeurs éducatives**

- * Respect du rythme et des besoins de l'enfant
- * Communication positive et bienveillante
- * Communication gestuelle (paroles associées à la langue des signes)

Des partenariats et des projets

Tout au long de l'année s'instaurent des partenariats interservices, culturels, éducatifs, etc. :

- * Ecole maternelle
- * Bibliothèque municipale
- * Association Lire et Faire Lire
- * Cuisine Centrale
- * CCAS
- * ...

Plusieurs projets et événements sont proposés aux enfants et aux familles :

- * Journée de bienvenue
- * Spectacle de Noël



- * Café des parents
- * Bibliothèque d'échange (livres à partager)
- * Auberge espagnole
- * Sorties
- * ...